



Feuillet : 2024/

Délibération n° 2024/54

Objet : Avenant au marché public de travaux pour la construction de l'extension de la médiathèque

Département des Landes  
Commune de  
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN  
DE SEIGNANX

\*\*\*\*\*

Date de convocation :  
24-05-2024

Date d'affichage :  
24-05-2024

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers :

\*En exercice : 29

\*Présents : 28

\*Absents : 1

\*Dont pouvoirs : 4

\* Votants : 28

Séance du conseil municipal  
du lundi 30 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente du mois de mai, à 18 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

**Présents** : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, M. PEYNOCHE Gilles, Mme MOLERES Vanessa, M. POURTAU Philippe, Mme BOINAY Marina, M. LABADIE Hervé, M. Maton Stéphane, M. JAUREGUIBERRY Philippe, M. SALMON Jean-Joseph, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme DUCORAL Hélène, M. DARDY Nicolas, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme LISSAYOU Marion, Mme AZPEÏTIA Isabelle, Mme ROURA Florence, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope, M. SOORS Didier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents** : M. Philippe SABATHE

**Pouvoirs** : Mme DREYFUS Sandrine à Mme Boinay Marina, M. PETRIACQ Laurent à M. BAUCHIRE Serge, M. MILAN Bruno à M. SALMON Jean-Joseph, Mme SABATIER Nathalie à M. LABADIE Hervé.

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance** : Mme DARRIEUMERLOU Virginie

**Rapporteur** : M. Philippe JAUREGUIBERRY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2022/62 en date du 19 juillet 2022 validant le projet d'agrandissement



de la bibliothèque et approuvant son plan de financement prévisionnel pour un montant de 938 000.00 € HT ;

VU les délibérations n°2023/16 du 23 mars 2023 et n°2023/48 du 09 juin 2023 attribuant le marché de travaux aux entreprises suivantes :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
01	TERRASSEMENTS – VOIRIE ASSAINISSEMENT	SAS GILBERT PINAQUY	54 284.80 €
02	GROS-ŒUVRE – DÉCONSTRUCTION	SARL ML	264 000.00 €
03	ENDUITS EXTERIEURS	CBA 640	11 101.43 €
04	CHARPENTE COUVERTURE	SARL ITOIZ	112 048.35 €
05	ZINGUERIE	SARL ZINC ADOUR	16 229.64 €
06	ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ÉTANCHEITÉ (SAE)	17 734.55 €
07	SERRURERIE - METALLERIE	DL AQUITAINE	25 195.00 €
08	MENUISERIES EXTERIEURES FERMETURES	SAS ALCHUTEGUY	89 153.07 €
09	ELECTRICITE	SAS CAPET	39 971.48 €
10	CHAUFFAGE - VENTILATION	SN FAUTHOUX	107 404.50 €
11	PLATRERIE – ISOLATION – PANNEAUX ACOUSTIQUES	SASU NOTTELET PLATRERIE	92 357.61 €
12	MENUISERIES INTERIEURES	SARL COURTIEUX MENUISERIE	28 831.00 €
13	CHAPE – SOLS SOUPLES	SAS LINO TAPIS	36 000.00 €
14	PEINTURES – NETTOYAGE DE FINITION	LES PEINTURES D'AQUITAINE	44 193.55 €
15	MOBILIER	-	-
16	ESPACES VERTS	POINT GREEN	11 415.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>949 919.98 €</b>

VU la délibération n°2023/92 en date du 11 décembre 2023 relative à la passation d'avenants sur les lots n°1, 2, 4, 6, 7 et 13, portant ainsi le montant du marché à :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
01	TERRASSEMENTS – VOIRIE ASSAINISSEMENT	SAS GILBERT PINAQUY	56 468.35 €
02	GROS-ŒUVRE – DÉCONSTRUCTION	SARL ML	266 591.91 €
03	ENDUITS EXTERIEURS	CBA 640	11 101.43 €
04	CHARPENTE COUVERTURE	SARL ITOIZ	121 388.35 €

**Feuillet : 2024/**

05	ZINGUERIE	SARL ZINC ADOUR	16 229.64 €
06	ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ÉTANCHEITÉ (SAE)	20 135.15 €
07	SERRURERIE - METALLERIE	DL AQUITAINE	27 511.00 €
08	MENUISERIES EXTERIEURES FERMETURES	SAS ALCHUTEGUY	89 153.07 €
09	ELECTRICITE	SAS CAPET	39 971.48 €
10	CHAUFFAGE - VENTILATION	SN FAUTHOUX	107 404.50 €
11	PLATRERIE – ISOLATION – PANNEAUX ACOUSTIQUES	SASU NOTTELET PLATRERIE	92 357.61 €
12	MENUISERIES INTERIEURES	SARL COURTIEUX MENUISERIE	28 831.00 €
13	CHAPE – SOLS SOUPLES	SAS LINO TAPIS	34 099.01 €
14	PEINTURES – NETTOYAGE DE FINITION	LES PEINTURES D'AQUITAINE	44 193.55 €
15	MOBILIER	-	-
16	ESPACES VERTS	POINT GREEN	11 415.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>966 851.05 €</b>

CONSIDERANT la nécessité de réaliser, sur les lots n°1, 4, 9, 10, 12 et 13, des adaptations techniques et des prestations supplémentaires dont la mise en œuvre s'est révélée indispensable suite aux différentes contraintes rencontrées en cours d'exécution des travaux. CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires résultent de sujétions techniques exceptionnelles ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : de constater que le financement disponible permet le règlement des avenants à passer avec les entreprises **SAS GILBERT PINAQUY, SARL ITOIZ, SAS CAPET, SN FAUTHOUX, SARL COURTIEUX MENUISERIE et SAS LINO TAPIS.**

**Article 2** : d'accepter le montant des travaux supplémentaires à exécuter soit **+150,90 € HT** détaillé comme suit :

- Lot 1 (Terrassements-Voirie-Assainissement) : SAS GILBERT PINAQUY

- ◆ Cheminement piéton vers parking SUD + parvis béton supplémentaire : + 10 730,45 € HT
- ◆ Complément caniveau jonction parvis/entrée du bâtiment : + 975,00 € HT

- Lot 4 (Charpente-Couverture) : SARL ITOIZ

- ◆ Démoussage tuiles : + 4 317,50 € HT
- ◆ Moins-value pour remplacement des kits tuiles photovoltaïques par couverture en tuile de terre cuite : - 11 509,60 € HT



- Lot 9 (Electricité) : SAS CAPET

◆ Ajout de prises suite à aménagement - spots expo - local rangement chaises - télé murale multimédia : + 3 129,85 € HT

- Lot 10 (Chauffage-ventilation) : SN FAUTHOUX

◆ Chauffage salle d'exposition - ventilation rangement chaises - chaufferie vanne 3 voies coffret vanne gaz - modifications réseaux chaufferie : + 6 118,70 € HT

- Lot 12 (Menuiseries intérieures) : SARL COURTIEUX MENUISERIE

- ◆ Moins-value pour non réalisation du système retour d'ouvrage à encastrer : - 12 000,00 € HT
- ◆ Moins-value pour non réalisation de la signalétique intérieure : - 5 098,00 € HT
- ◆ Plus-value pour rajout placard salle bénévoles et support rails rideaux : + 1 300,00 € HT
- ◆ Plus-value pour porte local rangement chaises : + 1 080,00 € HT

- Lot 13 (Chape-Sols souples) : SAS LINO TAPIS

◆ Plus-value pour sur-épaisseur de chape dûe à erreur de réservation : + 1 107,00 € HT

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants au marché avec les entreprises précédemment citées, portant ainsi le montant total du marché à 967 001.95 € HT, soit +1.79 % du montant initial du marché.

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
01	TERRASSEMENTS – VOIRIE ASSAINISSEMENT	SAS GILBERT PINAQUY	68 173.80€
02	GROS-ŒUVRE – DÉCONSTRUCTION	SARL ML	266 591.91€
03	ENDUITS EXTERIEURS	CBA 640	11 101.43 €
04	CHARPENTE COUVERTURE	SARL ITOIZ	114 196.25 €
05	ZINGUERIE	SARL ZINC ADOUR	16 229.64 €
06	ETANCHEITE	SUD ATLANTIQUE ÉTANCHEITÉ (SAE)	20 135 .15€
07	SERRURERIE - METALLERIE	DL AQUITAINE	27 511.00 €
08	MENUISERIES EXTERIEURES FERMETURES	SAS ALCHUTEGUY	89 153 .07€
09	ELECTRICITE	SAS CAPET	43 101.33 €
10	CHAUFFAGE - VENTILATION	SN FAUTHOUX	113 523.20 €
11	PLATRERIE – ISOLATION – PANNEAUX ACOUSTIQUES	SASU NOTTELET PLATRERIE	92 357.61€
12	MENUISERIES INTERIEURES	SARL COURTIEUX MENUISERIE	14 113.00 €

**Feuillet : 2024/**

<b>13</b>	CHAPE – SOLS SOUPLES	SAS LINO TAPIS	35 206.01 €
<b>14</b>	PEINTURES – NETTOYAGE DE FINITION	LES PEINTURES D'AQUITAINE	44 193.55 €
<b>15</b>	MOBILIER	-	
<b>16</b>	ESPACES VERTS	POINT GREEN	11 415 .00 €
<b>TOTAL</b>			<b>967 001.95€ €</b>

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public et M. le conseiller délégué aux travaux sur les bâtiments, les équipements et espaces publics , la voirie ainsi que de la politique de sécurité de la commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente délibération qui sera adressée pour ampliation au contrôle de légalité préfectoral.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance  
Mme Virginie DARRIEUMERLOU

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).